

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

OCTOBRE 2019



OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

Groupe de véhicules historiques du Parlement européen

La première réunion du Groupe de véhicules historiques du Parlement européen s'est tenue le 16 octobre dernier, toujours sous la présidence de l'eurodéputé Bernd Lange. Tous les eurodéputés présents sont des nouveaux-venus au Parlement, Anna-Michelle Asimakopoulou (Grèce), Anna Bonfrisco (Italie), Andrey Novakov (Bulgarie) et Pernille Weiss (Danemark), car les anciens membres n'ont pas réintégré le Parlement européen après les élections de mai. D'autres eurodéputés ont exprimé leur intérêt, mais n'étaient pas en mesure d'assister à la réunion en raison d'engagements antérieurs. Pendant la réunion, Bernd Lange a expliqué l'histoire du Groupe et a souligné tant la valeur culturelle des véhicules historiques que la valeur économique du mouvement des véhicules anciens. Il a également cité les résultats obtenus par le Groupe lors du mandat précédent, à savoir :

- La définition d'un véhicule historique dans la directive sur le contrôle technique régulier et le Code des douanes ;
- La reconnaissance, dans le travail préliminaire de la Commission européenne sur les Règlements d'accès aux véhicules urbains (UVAR), du fait que les véhicules historiques devraient être exemptés des dispositions des zones à faibles émissions, afin d'éviter toute tarification ou interdiction disproportionnée ;
- Le soutien du Parlement européen aux amendements de la directive sur la tarification routière visant à traiter les véhicules historiques de manière différente des autres véhicules dans le cadre d'une tarification routière selon le principe du « pollueur-payeur » et ainsi à éviter une tarification disproportionnellement et inutilement élevée/km parcourus ;
- Un dialogue positif avec la Commission européenne dans le but de permettre à l'avenir l'utilisation de pièces de rechange et de procédés de traitement destinés à la restauration de véhicules historiques et pouvant nécessiter des substances réglementées REACH : le trioxyde de chrome (nécessaire pour le chromage) et le plomb (nécessaire pour les batteries) figurent déjà sur la liste REACH.

La FIVA a ensuite esquissé les futures questions réglementaires qui intéresseront probablement le Groupe au cours du mandat parlementaire à venir – notamment l’objectif de la politique européenne en matière de transport, visant à l’horizon 2050 l’interdiction des voitures à moteurs à combustion interne conventionnels dans les villes, ainsi que les politiques associées et élaborées dans le but de décourager l’utilisation de véhicules plus anciens et plus polluants, de changer les habitudes de conduite, de rendre les véhicules plus propres et plus sûrs et d’encourager l’utilisation de technologies plus propres, en insistant sur les points suivants :

- Les zones à faibles émissions – les lignes directrices attendues, que la Commission européenne devrait bientôt publier pour encourager l’harmonisation des conditions de ZFE et ainsi réduire la confusion auprès des conducteurs. Le Groupe adressera un courrier au nouveau Commissaire chargé du Transport (lorsque celui-ci sera désigné) afin de présenter le Groupe et d’insister pour que lesdites lignes directrices incluent la recommandation visant à exempter les véhicules historiques des ZFE, comme déjà suggéré dans une étude réalisée en 2017 pour la Commission européenne ;
- La directive proposée par la Commission européenne en vue d’une tarification routière basée sur le principe du pollueur-payeur – celle-ci est toujours envisagée par les institutions et le soutien politique reste nécessaire afin de veiller à ce que la position adoptée par le PE au cours du dernier mandat soit maintenue et que les VH soient traités différemment des autres véhicules en termes de tarification routière ;
- La réglementation des STI (systèmes permettant aux véhicules de communiquer avec d’autres véhicules ou avec l’infrastructure routière à des fins de sécurité routière, d’efficacité ou de tarification) – celle-ci risque de conduire à la non-reconnaissance des véhicules historiques dans un environnement à l’avenir peuplé de véhicules autonomes et zéro émission ;
- La Commission européenne continuera d’étendre la liste de substances interdites ou réglementées au titre du règlement REACH sur les substances chimiques – certaines de ces substances peuvent s’avérer nécessaires pour la restauration à l’authentique, l’entretien et la conservation des véhicules historiques ;
- Politique sur les carburants alternatifs – un soutien politique sera nécessaire afin de veiller à ce que les carburants requis par les véhicules historiques restent disponibles à la vente, à l’heure où les carburants alternatifs sont de plus en plus largement répandus et où la propulsion électrique devient plus courante ;
- La nécessité d’être constamment attentifs aux autres menaces qui pèsent sur l’usage des véhicules historiques et qui ne peuvent pas toujours être anticipées.

La FIVA a également distribué le Guide des conducteurs et évoqué sa position récemment approuvée quant à l'électrification des véhicules historiques. Les membres acceptent la position à l'unanimité et chacun d'entre eux a ensuite participé aux discussions en indiquant les raisons de leur intérêt pour le Groupe.

INFORMATION

Le Parlement européen bloque l'autorisation du trioxyde de chrome

Le 30 octobre dernier, le Parlement européen a rejeté une décision de la Commission européenne visant à autoriser une série d'entreprises à utiliser le trioxyde de chrome pour le chromage, aux motifs que ce dernier a des propriétés cancérigènes. La position était soutenue par les Verts et les Socialistes dont les voix ont battu de justesse les partis de centre-droite qui s'y opposaient. Le PE demande à la Commission européenne de reconnaître que l'autorisation est trop étendue pour se conformer aux exigences visées par REACH – en indiquant que des alternatives plus sûres sont disponibles pour certaines des utilisations mentionnées. La Commission va maintenant devoir répondre à cette position du PE.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tiddo Bresters (Président), Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Lars Genild, Alain Guillaume, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis, Claudio dal Savio, Leon Vrtovec et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.